

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian TALLIO à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-001

OBJET : VŒU CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

DÉLIBÉRATION : 2023-001  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : VŒU CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

**RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ**

Pour le président Macron et son gouvernement, le système français des retraites par répartition serait au bord du gouffre et nécessiterait un report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accéléré de la durée de cotisation pour assurer sa survie.

Ces mesures sont injustifiées. De nombreux économistes s'élèvent contre les conséquences potentielles des mesures annoncées et dénoncent l'approche gouvernementale d'une situation déficitaire structurelle des caisses de retraites ainsi que les solutions préconisées.

Tout d'abord, cette réforme, si elle était mise en œuvre, frapperait de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle aggraverait la précarité de celles et ceux qui sont déjà sans emploi avant leur retraite, et renforcerait les inégalités femmes-hommes.

Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, c'est donc le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Ensuite, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement, le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.

S'il s'agit de consolider l'assise financière de notre système de retraite pour en assurer la pérennité, alors d'autres solutions sont : s'attaquer à la fraude fiscale, taxer les superprofits et le capital, augmenter les cotisations patronales, créer des emplois et augmenter les salaires, qui seront générateurs de nouvelles ressources de cotisations.

Renforcer notre système de retraites nécessite des mesures de progrès et de partage des richesses. Grâce à notre système de retraite basé sur les principes d'universalité et de solidarité, l'ensemble de la population a pu voir augmenter son espérance de vie en bonne santé et régresser fortement la misère chez les personnes âgées. C'est ce système de retraites, qui a fait ses preuves, que nous voulons préserver.

Pour toutes ces raisons, nous, élus du Conseil municipal de Saint-Herblain, demandons au gouvernement de retirer son projet de réforme du système des retraites et de chercher d'autres solutions basées sur les idéaux républicains que sont l'égalité et la fraternité.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**38 voix POUR**

**3 voix CONTRE**

**2 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09/02/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09/02/2023